

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_23-DE

Reçu le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 27 - votants : 27 dont 0 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le samedi 21 mars 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/03/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BULTÉ, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, FAURY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrica LAINÉ

Délibération : 2026-03-23

Désignation de représentants de la Commune à l'association MJCS Serge Gainsbourg de Fléac

Rapporteur : Hélène GINGAST

Sont à désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la Commune (sans voix délibérative) au sein de cette association partenaire.

Ces candidats ne peuvent être ni administrateur ni salarié de l'association.

Candidatures déposées :

Candidat titulaire : Christine CHAUVEAU

Candidat suppléant : Christine AUDRA

Résultat du vote :

VOTANTS : 27 Abstention : 0 EXPRIMES : 27 Majorité Absolue : 14

Voix obtenues par le candidat titulaire : 27

Voix obtenues par le candidat suppléant : 27

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_23-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

La majorité absolue des suffrages exprimés étant acquise, Christine CHAUVEAU et Christine AUDRA sont élues respectivement déléguée titulaire et déléguée suppléante à l'association MJCS Serge Gainsbourg de Fléac.

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **23 MARS 2026**

Réception du : **23 MARS 2026**

Et l'affichage du : **24 MARS 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.